

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINÉ SEANCE du 2 MARS 2016

Ordre du Jour :

		Approbation du compte rendu de la séance précédente
7 finances locales	2016-D-01	Approbation du compte administratif des Abrets
7 finances locales	2016-D-02	Vote du compte de gestion des Abrets
7 finances locales	2016-D-03	Approbation du compte administratif de Fitolieu
7 finances locales	2016-D-04	Vote du compte de gestion de Fitolieu
7 finances locales	2016-D-05	Approbation du compte administratif de La Batie Divisin
7 finances locales	2016-D-06	Vote du compte de gestion de La Batie Divisin
7 finances locales	2016-D-07	Débat d'orientation budgétaire
7 finances locales	2016-D-08	Tarifs publics municipaux
7 finances locales	2016-D-09	Clôture des anciennes régies municipales
7 finances locales	2016-D-10	Régime indemnitaire des régisseurs
7 finances locales	2016-D-11	Demande de subvention RAM La Bâtie Divisin
2 urbanisme	2016-D-12	Convention d'étude et de veille foncière avec EPORA
4 fonction publique	2016-D-13	Tableau des effectifs
4 fonction publique	2016-D-14	Création de postes pour avancement et recrutement
5.2 fonctionnement des assemblées	2016-D-15	Désignation d'un référent ambroisie
5.2 fonctionnement des assemblées	2016-D-16	Rectification de désignation de délégués
5.2 fonctionnement des assemblées	2016-D-17	Composition de la commission d'appel d'offre
8.7 transports	2016-D-18	Validation de l'agenda programmé d'accessibilité de la commune déléguée des Abrets
8.7 transports	2016-D-19	Validation du schéma d'accessibilité programmée des arrêts de bus du cg38
8.7 transports	2016-D-20	Validation du schéma d'accessibilité programmée des arrêts de bus de la CAPV
		Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes des Abrets, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

**Présents** : François BOUCLY, Noël PERRIN, Nour-Eddine DEGHA, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Véronique DUPRE, Colette BADIN, Isabelle BOURY, Jean-Claude NEEL, Jean-Pierre CHABERT, Marie-Noëlle GADOU, Bernard GLANTZLEN, Roger CARON, Maryvonne JULLIEN, Jean-Paul PAVAGEAU, Benjamin GASTALDELLO, Frédéric BARBIER, Franck LANCIA, Hélène PEGOUD, Nathalie MEUNIER, Angélique ARGOUD-CHABART, Guillaume ARGOUD, Johann GODART, Sophie BELLEN, Sylvie ARGOUD, Frédéric BAS, Lydie MARTINATO, CLEYET-MAREL Thierry, RATEAU Yvonne, BUISSON Didier, BRIGARD Sandrine, CLAVEL Rémi, GALLIEN-GUEDY Patrick, MILLON Danny, LATOUR Philippe, NUNGE Thomas, TARDY-PANIS Martine, TOURETTA Joëlle, TROUILLOUD Christophe, Evelyne FEUVRIER, Céline GENETIER, GAGLIARDI Sylvie .

**Absents excusés** :

Michelle CHIAMBRETTI donne pouvoir à Jean-Paul PAVAGEAU, Alain DREVON donne pouvoir à Colette BADIN, Martine FRANCO donne pouvoir à Isabelle BOURY, Dominique DURELLI donne pouvoir à François BOUCLY, Christelle BRISAMATIS donne pouvoir à Nouredine DEGHA, Delphine MICHALLAT donne pouvoir à Thierry DONNET, Nadine JANIN donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Hubert GROS donne pouvoir à Jean-Pierre CHABERT, Stéphanie BUFTEVANT donne pouvoir à Frédéric BAS, Françoise MARCELLOT, Eric VIGLIANO, Florian ARLAUD, Pascale HUMBERT, Laurent BRIVET, Nathalie BERT, Florence CUSIN, RULLET Marie-Laure, Norbert DUSSOLIER

Compte-rendu établi par Dominique BERTI

		Approbation du compte rendu de la séance précédente
--	--	---

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

7 finances locales	2016-D-01	Approbation du compte administratif des Abrets
--------------------	-----------	--

Mr le Maire donne la parole au premier Adjoint qui présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 de la commune historique des Abrets qui s'établit comme suit :

fonctionnement dépenses	= 2 170 365,00 €	
fonctionnement recettes	= 2 796 311,09 €	soit un excédent de 625 946,09 €
investissement dépenses	= 579 334,34 €	
investissement recettes	= 1 190 328,03 €	soit un excédent de 610 993,69 €

Compte tenu du résultat de clôture d'investissement en 2014 de -679 434,92 de l'affectation du résultat en 2015 pour 779 434,92€ et du report à nouveau sur 2015 pour 565 599,64 € le résultat de clôture 2015 s'établit comme suit :

investissement	-68 441,23€
fonctionnement	+ 1 091 545,73€

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus.

7 finances locales	2016-D-02	Vote du compte de gestion des Abrets
--------------------	-----------	--------------------------------------

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 pour la commune historique des Abrets,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

7 finances locales	2016-D-03	Approbation du compte administratif de Fitialieu
--------------------	-----------	--

Mr le Maire donne la parole au premier Adjoint qui présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 de la commune historique de Fitialieu qui s'établit comme suit :

fonctionnement dépenses	= 734 054,05 €	
fonctionnement recettes	= 763 275,63 €	soit un excédent de 29221,58 €
investissement dépenses	= 503 269,65 €	
investissement recettes	= 82 717,88 €	soit un déficit de 420 551,77 €

Compte tenu du résultat de clôture d'investissement en 2014 de 119 004,76€ de l'absence d'affectation du résultat en 2015 et du report à nouveau sur 2015 pour 1 091 581,43 € le résultat de clôture 2015 s'établit comme suit :

investissement	-301 547,01€
fonctionnement	+ 1 120 803,01€

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins J-P Chabert, B Glantzlen, m Jullien, M-N Gadou, R Caron, E Feuvrier et H Gros qui s'abstiennent, le conseil municipal :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus.

7 finances locales	2016-D-04	Vote du compte de gestion de Fitialieu
--------------------	-----------	--

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 pour la commune historique de Fitialieu,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE à l'unanimité, moins JP Chabert, B Glantzlen, MN Gagou, R Caron, E Feuvrier, H Gros, M Jullien qui s'abstiennent, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

7 finances locales	2016-D-05	Approbation du compte administratif de La Batie Divisin
--------------------	-----------	---

Mr le Maire donne la parole au premier Adjoint qui présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune historique de la Bâtie Divisin pour 2015 qui s'établit comme suit :

fonctionnement dépenses = 485 993,15 €  
fonctionnement recettes = 639 168,45 € soit un excédent de 153 235,30 €  
investissement dépenses = 253 100,74 €  
investissement recettes = 271 366,24 € soit un excédent de 18 265,50 €

Compte tenu du résultat de clôture d'investissement en 2014 de -49491,65€ de l'affectation du résultat en 2015 pour 133741,65€ et du report à nouveau sur 2015 pour 254 359,87 € le résultat de clôture 2015 s'établit comme suit :

investissement -31 226,15€  
fonctionnement + 273 853,52€

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins J-P Chabert, B Glantzlen, m Jullien, M-N Gadou, R Caron, E Feuvrier et H Gros qui s'abstiennent, le conseil municipal :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus.

7 finances locales	2016-D-06	Vote du compte de gestion de La Batie Divisin
--------------------	-----------	---

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 pour la commune historique de La Bâtie Divisin,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE à l'unanimité, moins JP Chabert, B Glantzlen, MN Gagou, R Caron, E Feuvrier, H Gros, M Jullien qui s'abstiennent, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

7 finances locales	2016-D-07	Débat d'orientation budgétaire
--------------------	-----------	--------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric Barbier, 1er adjoint en charge des Finances, qui présente le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

Il expose que l'année 2016 s'inscrit dans le prolongement des 6 années de réforme et de contraintes accrues sur les budgets locaux.

Le volet financier et fiscal se traduit par :

la réforme de la TP en 2010

le gel des dotations de l'Etat en 2011-2013

l'institution du FPIC, la refonte des indicateurs de potentiel fiscal et d'effort fiscal avec des impacts forts sur les dotations de péréquation en 2012

la baisse des dotations de l'Etat de 1,5 Milliard d'€ en 2014

la réduction des dotations de l'Etat de 11 Milliards d'€ sur 3 ans à compter de 2015

la refonte de l'architecture de la DGF, la montée en puissance du FPIC.

Le volet organisationnel se traduit, quant à lui, par :

la mise en œuvre des Schéma Départementaux de Coopération Intercommunale suite à la loi RCT (Réforme des Collectivités Territoriales) de 2010 et la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

les incitations à la création de communes nouvelles

des transferts de compétences obligatoires tels que la l'aire d'accueil des gens du voyage, l'eau et l'assainissement, le tourisme...

L'objectif de réduction des déficits publics et le renforcement de la contrainte sur les collectivités territoriales pèse sur les budgets. En 2016, les dotations aux collectivités locales représentent le seul poste en réduction dans le budget de l'Etat. qui estime que les collectivités territoriales disposent de marges de manœuvre pour réduire leurs dépenses. Les compensations fiscales d'exonération aux communes devraient subir une baisse de 10,7 %. La contribution au redressement des finances publiques se déduit de la Dotation Globale de Fonctionnement – DGF (72000€)

#### LE CONTEXTE FINANCIER ET FISCAL DE LA COMMUNE NOUVELLE

La nouvelle strate de population atteinte par Les Abrets en Dauphiné conduit la commune nouvelle à modifier sa méthode d'élaboration budgétaire. Il devient nécessaire que les élus se réinterrogent sur les politiques, les équipements et les services développés en pratiquant un pilotage stratégique des ressources. L'harmonisation nous conduit à remettre en cause nos méthodes et nos pratiques dans tous les domaines.

Avec l'incitation à la création de communes nouvelles de moins de 10.000 habitants, notre budget va bénéficier des dispositions relatives à la sanctuarisation de la DGF pendant une durée de 3 ans :

Maintien de la DGF 2015 pour les années 2016 à 2018

Bonus de 5 % de la nouvelle DGF

L'effet de la contribution au redressement des finances publiques est donc atténué par :

l'arrêt de la minoration de la DGF

une bonification de 5 %

une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) réservée en priorité aux communes nouvelles

l'accroissement du FCTVA et perception en année n, en lien avec l'éligibilité de certaines dépenses d'entretien liées aux bâtiments et aux voiries

(mesure applicable à l'ensemble des collectivités territoriales)

Un nouveau fonds de soutien à l'investissement

En terme de masse salariale, en dépit du gel de la valeur du point d'indice depuis 2011 (1 point = 4,6303 €), plusieurs éléments pèsent sur le budget :

l'évolution du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2016

l'augmentation des taux de cotisations retraite

A chaque départ en retraite, une réflexion devra être engagée sur l'organisation et les modalités de gestion du service public.

Fiscalité Locale :

La commune nouvelle a une existence juridique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Mais la 1<sup>ère</sup> année fiscale sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'intégration fiscale progressive est applicable, l'écart entre les taux des 3 communes pourra se faire sur 12 ans et le vote devra intervenir avant le 31 octobre 2016.

Le conseil municipal votera donc des taux différenciés pour chaque commune historique en 2016 avant de voter les taux dont l'harmonisation se fera à partir de 2017, sur 12 maximum.

Projet de budget 2016.

La proposition de budget sur laquelle travaille la commission finance sera basée sur les réalisations 2015 des trois communes historiques. L'objectif de la commission est de réaliser une économie de 5% sur l'exercice 2016. De nouvelles économies seront réalisable sur 2017 avec la renégociation des contrats qui n'ont pu être dénoncés dans les délais réglementaires du fait de la création de la commune nouvelle par arrêté du 30 décembre 2015.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'établir autour de 3500000€ et les recettes sont estimés à ce jour à 4150000€. L'excédent antérieur reporté est de 2185000€. Les recettes devraient progresser mécaniquement de 14000€ par l'évolution législative des bases d'imposition de 1% pour 2016.

Pour la masse salariale, elle s'établit autour de 1500000€. Cela représente sur les comptes administratifs 2015, 1435000€ soit 42% des dépenses de fonctionnement ou 34,5% des recettes. Il conviendra de contenir cette enveloppe et réfléchir au remplacements lors de chaque départ en retraite.

Frédéric Barbier passe ensuite en revue la liste des investissements proposés par la commission et précise que les projets déjà engagés par les communes historiques ont été repris en priorité :

Ecole de Fitolieu	Rénovation de deux classes de primaire à la Bâtie
Rénovation de la Rue Aristide Briand	Rénovation de l'éclairage public
Salles des fêtes (rideaux, cuisine et plafond)	Mise en accessibilité des bâtiments publics
Etude d'aménagement du parc Bisso	Etude de restructuration de la maison dauphinoise en Maison des Services
Panneaux à messages variables	Travaux de parking place du 19 mars
Aménagement cure et bibliothèque	wc publics
Façades Mairie, cure et WC publics	Changement de matériel des services techniques
Etude de restructuration des locaux techniques	Travaux de piscine
Aménagements de centres bourgs	logiciels informatiques

Les enveloppes financières de chaque projet sera étudiée par la commission finance mais le débat de ce soir porte essentiellement sur l'opportunité de réaliser chacun des projets.

En terme de financement des investissements, les comptes de gestion 2015 font ressortir une épargne de gestion de 1 127 000€. Déduction faite des 212000€ d'intérêts il reste un épargne brute de 914000€ et une épargne nette de 650000€

Compte tenu du total de la dette de 5194000€ au 1er janvier 2016 (y compris le PPP de la Gendarmerie dont l'annuité est quasi couverte par la location du bâtiment) l'épargne nette permet un remboursement total de la dette en 8 ans et l'épargne brute (dont on se sert précisément pour rembourser le capital) permet un remboursement de la dette, en 5,7 année.

Frédéric Barbier donne ensuite le détail de l'évolution de la dette de 2016 à 2025 et notamment le capital restant dû qui passe de 5 194 000€ au 1er janvier 2016 à 4 928 369€ au 1er janvier 2017 puis 4 653 782, puis 4 381 976€, puis 4 124 797€ et 3 881 686€ en 2020. Au 31 décembre 2025, le stock de dette sera de 2 810 955€

L'endettement actuel représente 758€ par habitant pour une moyenne des communes de la strate à 870€ soit 112€ de marge d'emprunt par habitant de 728000€ si on se borne à rester strictement dans la moyenne des communes de la strate.

En terme de fiscalité, Frédéric Barbier propose que chaque commune délégué étudie avant le prochain conseil municipal des Abrets en Dauphiné, l'intérêt de faire évoluer la fiscalité des communes historiques, afin d'anticiper la procédure de lissage des taux. Il rappelle que les taux pour 2017 devront être votés avant la fin octobre 2016 et seront soit identiques pour les 3 communes historiques pour 2017 soit commenceront une période de lissage de taux qui sera définie par le conseil.

Monsieur le Maire remercie Frédéric Barbier pour sa présentation et demande au conseil s'il y a des observations sur ces orientations proposées par la commission.

Aucune intervention n'étant demandée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré,

APPROUVE le débat d'orientation budgétaire et le rapport présenté par Frédéric Barbier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour lister l'ensemble des tarifs municipaux issus des communes historiques et de fixer les nouveaux tarifs pour l'année 2016.

Il propose une légère augmentation du tarif piscine et un maintien des autres tarifs. Il propose également de créer un nouveau tarif pour la piscine au bénéfice des habitants des Abrets en Dauphiné afin de faciliter l'accès pour les habitants qui participent déjà fortement au fonctionnement de la structure dont l'utilisation dépasse très largement les limites communales.

Il propose également de fixer un tarif pour la foire du 20 mars ainsi que pour la vente d'encarts publicitaires pour le programme de cette foire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la grille tarifaire ci jointe pour 2016,

APPROUVE la création d'un tarif piscine « abrésien en dauphiné »,

APPROUVE la création d'un tarif exposant et encarts publicitaires pour la foire de printemps des Abrets en Dauphiné,

MAINTIENT le tarif 2015 des créneaux piscine scolaire pour les écoles et pour les intercommunalités,

FIXE les tarifs 2016 selon la grille jointe,

### Tarifs Publics 2016

		Tarifs 2016		
Unité		les abrets	fitilieu	la batie divisin
<b>Vogue</b>				
l'emplacement de 0 à 19m <sup>2</sup>		50,50 €	0,00 €	0,00 €
l'emplacement de 20 à 39m <sup>2</sup>		90,50 €	0,00 €	0,00 €
l'emplacement de 40 à 99m <sup>2</sup>		111,00 €	0,00 €	0,00 €
l'emplacement de 100m <sup>2</sup> et au delà		503,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Marchés</b>				
Hebdomadaire réguliers et occasionnels	€ le ml/jour	0,80 €	0,00 €	0,00 €
Hebdomadaires abonnés	€ le ml/jour	0,75 €	0,00 €	0,00 €
Branchements électrique	forfait mensuel	48,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Cimetières</b>				
Nouveau cimetière 30ans	2,65m <sup>2</sup> SIMPLE		216,00 €	
	5,30 m <sup>2</sup> DOUBLE	119,00 €	432,00 €	
Nouveau cimetière 15ans	SIMPLE	238,00 €	108,00 €	
	DOUBLE	68,00 €	216,00 €	
Ancien cimetière 30 ans	3,5m <sup>2</sup> SIMPLE	135,00 €		
	7m <sup>2</sup> TRIPLE	119,00 €		150,00 €
Ancien cimetière 15 ans	SIMPLE	354,00 €		250,00 €
	TRIPLE	68,00 €		250,00 €
Colombarium pour 15 ans		200,00 €		450,00 €
Colombarium et caverne 4 urnes maxi	15 ans	340,00 €		
Colombarium et caverne 4 urnes maxi	30 ans		450,00 €	
Colombarium	1 urne maxi 15 ans		900,00 €	
Colombarium	2 urnes maxi 15 ans			350,00 €
Colombarium	2 urnes maxi 30 ans		300,00 €	550,00 €
Colombarium	3 urnes et plus 15 ans		600,00 €	
Ancien colombarium	15 ans			750,00 €
taxe de dispersion des cendres			210,00 €	
			150,00 €	
salle Vercors				
<b>Salle des Fêtes</b>				
<b>location le week end</b>				
1ère manifestation des associations dans sa commune historique		gratuit	gratuit	gratuit
seconde manifestation association de la commune			200,00 €	185,00 €
associations et particuliers de la commune		300,00 €	400,00 €	220,00 €
associations et particuliers extérieurs		500,00 €	800,00 €	300,00 €
participation chauffage de 1er octobre au 31 mars		113,00 €	80,00 €	
caution		600,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
caution lave vaisselle				200,00 €
caution pour nettoyage salle et réservation		82,00 €	250,00 €	
caution pour nettoyage tables et chaises fitilieu – bar les abrets		46,00 €	250,00 €	
<b>location à la journée</b>				
associations et particuliers de la commune			200,00 €	
associations et particuliers extérieurs			400,00 €	
utilisation hebdomadaire par une assoc	/an et /adhérent		10,00 €	
<b>Salle Emile GUERRY</b>				
<b>1ère manifestation des associations de la commune historique</b>				
associations et particuliers de la commune		gratuit		
associations et particuliers extérieurs		199,00		
participation chauffage de 1er octobre au 31 mars		199,00		
caution		296,00		
caution pour nettoyage salle et réservation		459,00		
caution pour nettoyage tables et chaises				
<b>Salle du 3ème AGE rdc.</b>				
Location Abrets à la journée		50,00		
Nettoyage		10,00		
<b>Occupation domaine public le m<sup>2</sup> par an</b>				
Occupation/an		6,50		
<b>Piscine – tarif (application au 1er juillet 2016)</b>				
Entrée adulte Abrésien en dauphiné			1,50	
Entrée enfants Abrésien en dauphiné			1,00	
Carte adulte 10 Abrésien en dauphiné			14,00	
Carte adulte 20 Abrésien en dauphiné			26,00	
Carte enfant 10 Abrésien en dauphiné			9,00	
Carte enfant 20 Abrésien en dauphiné			17,00	
Entrée adulte extérieurs			3,30	
Entrée enfants extérieurs			2,00	
Carte adulte 10 extérieurs			30,00	
Carte adulte 20 extérieurs			55,00	
Carte enfant 10 extérieurs			18,00	
Carte enfant 20 extérieurs			34,00	
Forfait Natation scolaire (primaire collège lycée)10 heures			2500,00	
Mise à dispo bassin seul pour association abrésienne	Forfait 10 séances		65,00	
L'heure de mise à disposition du bassin seul pour extérieurs			200,00	
Créneau interco	Forfait 10 séances		3400,00	
<b>Foire de printemps</b>				
<b>tarif publicité foire de printemps</b>				
	petit format		50	
	moyen format		100	
	grand format		150	
emplacement exposants			7,00 €	
tarif emplacement exposant ayant acheté une publicité			offert	

7 finances locales	2016-D-09	Clôture des anciennes régies municipales
--------------------	-----------	--

Monsieur le Maire expose qu'il convient de clôturer les anciennes régies des communes déléguées qui ne sont plus utilisées :

- location de salles communales et garderie pour la commune déléguée de Fitolieu
- Garderie Tap et cantine pour la commune déléguée de la Bâtie Divisin

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de clôturer les régies suivantes :

location de salles communales et garderie pour la commune déléguée de Fitolieu

Garderie Tap et cantine pour la commune déléguée de la Bâtie Divisin

7 finances locales	2016-D-10	Régime indemnitaire des régisseurs
--------------------	-----------	------------------------------------

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Considérant qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001.

7 finances locales	2016-D-11	Demande de subvention RAM La Bâtie Divisin
--------------------	-----------	--

Monsieur le Maire informe l'Assemblée,

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, le conseil municipal de la commune historique de LA BATIE-DIVISIN a autorisé par délibération l'intégration de la commune de Chirens au Relais Assistantes Maternelle de la Valdaine, et par conséquent, la quotité du temps de fonctionnement a été fixée à 100 %. L'aide forfaitaire annuelle attribuée par le Conseil Départemental de l'Isère s'élève à 3048,98 € pour un fonctionnement à temps complet.

Il convient de solliciter le Conseil Départemental de l'Isère afin d'obtenir la subvention de fonctionnement de 3048,98 € pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De solliciter le Conseil Départemental de l'Isère pour obtenir la subvention de 3048,98€ pour le fonctionnement du Relais d'Assistants Maternelles de la Valdaine, année 2016, à temps complet ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2 urbanisme	2016-D-12	Convention d'étude et de veille foncière avec EPORA
-------------	-----------	---

Monsieur le Maire,

Vu le Code des général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle Boury, Adjointe à l'urbanisme, qui explique que l'EPORA a pour mission de procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter la reconversion des friches industrielles et ou la réhabilitation des sites urbains dégradés et de leurs abords et à contribuer plus généralement à l'aménagement du territoire.

Elle énonce que l'intervention de l'EPORA, en amont et en aval du projet de la Collectivité, est destinée à accompagner la commune dans la réalisation de ses projets dès lors qu'ils répondent à des enjeux d'intérêt collectif et en cohérence avec les principaux outils de planification en vigueur sur le territoire.

Ainsi, la commune des Abrets en Dauphiné a sollicité EPORA pour initier une mission de veille foncière «multi sites-secteur Bourg centre» qui s'inscrit dans un des axes d'intervention du Programme Pluriannuel d'Interventions de l'EPORA.

Elle indique que le périmètre de veille foncière comprend le quartier du centre-bourg. Ce secteur est destiné à accueillir prioritairement l'offre de logements, avec une densité minimale imposée par le SCOT..

Isabelle Boury mentionne que la présente convention a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA et les Collectivités pour la réalisation de leurs missions respectives de service public.

Les collectivités confient ainsi à l'EPORA une mission générale d'études et de veille foncière.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de veille foncière entre la Commune des Abrets en Dauphiné et l'EPORA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'étude et de veille foncière entre la Commune des Abrets en Dauphiné et l'EPORA.

Demande que l'introduction de la convention soit revue et ajustée au regard de la création de la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné avec notamment l'évolution du périmètre de la commune et de sa population.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le tableau des effectifs du personnel communal de Les Abrets en Dauphiné au 1er janvier 2016.

Le conseil Municipal prend acte du tableau des effectifs du personnel au 1er janvier 2016 ci-dessus présenté.

COMMUNE LES ABRETS EN DAUPHINE					
Service administratif	Fonction	Grade	Contrat	Temps de travail	Observations
	DGS/secrétaire général	/	CDI	35h	
	Accueil/personnel de caisse	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	27h	transformation adjt adm 2ème classe au 01/02/16
	Hôtesse d'accueil	Adjoint administratif 2ème classe	Titulaire	35h	
	Comptabilité - Paie - RH	Adjoint administratif 1ère classe	Titulaire	35h	avancement grade Adj adm principal 2ème classe
	Communication/TAP/Cantine	Adjoint administratif 2ème classe	stagiaire	25,7h	
	Policière municipale	Chef de service PM principale 1ère classe	Titulaire	35h	
	Accueil	Rédacteur principal 1ère classe	Titulaire	35h	
	Accueil	Adjoint administratif 1ère classe	Titulaire	30h	
	Accueil/cantine	/	CAE	25h	
	Accueil	Rédacteur principal 1ère classe	Titulaire	35h	
	Accueil	Rédacteur	Titulaire	16h	
<b>11</b>					
Service technique	Fonction	Grade	Contrat	Temps de travail	Observations
	Responsable technique	Technicien	Titulaire	35h	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Titulaire	35h	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Titulaire	35h	
	Agent technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	35h	
	Agent technique	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	35h	
	Agent technique	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	35h	
	Agent technique	/	CDD	35h	
	Agent technique	/	CAE	35h	
	Agent technique	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	35h	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	35h	
	Agent technique	/	CUI	35h	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Titulaire	35h	
	Agent technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	35h	
<b>13</b>					
Service scolaire/entretien	Fonction	Grade	Contrat	Temps de travail	Observations
	ATSEM/Agent d'entretien	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	22h	
	ATSEM	ATSEM principale 2ème classe	Titulaire	35h	
	ATSEM	ATSEM principale 2ème classe	Titulaire	31,5h	avancement grade ATSEM principal 1ère classe 01/01/2016
	ATSEM	Adjoint technique 1ère classe	Titulaire	27,5h	
	ATSEM	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	12h	
	Agent d'entretien/cantine	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	15h	
	Agent d'entretien/cantine	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	35h	
	Agent d'entretien/personnel de caisse	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	20h	avancement grade adj tech 1ère classe AU 01/08/2016
	Agent d'entretien	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	12h	
	Cantine/TAP	/	CAE	22h	
	ATSEM en apprentissage				
	Cantine/personnel de caisse	/	CAE	22h	
	ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	Titulaire	30,30h	
	ATSEM/ cantine	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	30,30h	
	ATSEM/ cantine	Adjoint technique 2ème classe	Non titulaire	Payé à l'heure	
	Cantine	Adjoint technique 1ère classe	Titulaire	30h	avancement grade adjt tech principal 2ème classe 01/01/2016
	Cuisinière/Agent d'entretien/ TAP	Adjoint technique 1ère classe	Titulaire	25h	
	Agent d'entretien/cantine/garderie	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	35h	
	ATSEM	ATESM 1ère classe	Titulaire	30h	
	Cantine	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	23h	
	Agent d'entretien/Cantine/garderie	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	26h	
	Agent d'entretien/Cantine/garderie	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	29h	
	RAM	Assitant sociaux éducatif	CDD	35h	
<b>23</b>					
Service piscine	Fonction	Grade	Contrat	Temps de travail	Observations
	Maître nageur	Educateur APS principal 1ère classe	Titulaire	35h	
	Chef de bassin	Conseiller territorial des APS	Titulaire	35h	
	Personnel de caisse	/	CDD	8h	
<b>3</b>					
Service animation	Fonction	Grade	Contrat	Temps de travail	Observations
	TAP/Cantine	/	CDD	1h	
	TAP	/	CDD	1h	
	Animation/TAP		CUI	35h	
<b>3</b>					
Total employés commune Les Abrets en Dauphiné	<b>53</b>				

4 fonction publique	2016-D-14	Création de postes pour avancement et recrutement
---------------------	-----------	---

Monsieur le Maire expose au conseil le besoin de créations de postes pour permettre l'évolution de carrière d'agents dont l'ancienneté autorise cette évolution. Il expose également le besoin de créer un poste d'ingénieur ou de technicien afin d'assurer la direction de l'ensemble des services techniques municipaux, de structurer le service et d'optimiser les moyens. Il est proposé de créer un poste d'ingénieur et un poste de technicien afin de laisser un choix plus large de candidats et de prévoir la suppression du poste non pourvu.

Il propose donc de créer :

- un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (27h00)
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (31h50)
- un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet (20h00)
- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (30h00)
- un poste d'ingénieur à temps complet
- un poste de technicien territorial à temps complet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins Mayvonne Jullien et Thomas Nunge qui s'abstiennent, le conseil municipal

**APPROUVE** la proposition de Mr le Maire,

**CREE** :

- un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (27h00)
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (31h50)
- un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet (20h00)
- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (30h00)
- un poste d'ingénieur à temps complet
- un poste de technicien territorial à temps complet

**DIT** que les postes de :

- adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (27h00)
- adjoint administratif de 1ère classe à temps complet
- ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (31h50)
- adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (20h00)
- adjoint technique de 1ère classe à temps non complet (30h00)

seront supprimés dès la nomination des agents concernés.

5.2 fonctionnement des assemblées	2016-D-15	Désignation d'un référent ambroisie
-----------------------------------	-----------	-------------------------------------

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de désigner un ou plusieurs correspondant ambroisie afin de coordonner, avec les services de l'état, la lutte contre cette plante invasive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité le conseil municipal :

- DESIGNER Thomas Nunge et Franck Lancia, qui l'acceptent, comme correspondant ambroisie.

5.2 fonctionnement des assemblées	2016-D-16	Rectification de désignation de délégués
-----------------------------------	-----------	--

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de modifier la désignation des représentants de la commune des Abrets en Dauphiné auprès du syndicat des eaux des Abrets, du Sivu du Gymnase du collège Marcel Bouvier, du Sivu du gymnase du Lycée Pravaz ainsi qu'au SEDI.

Le conseil municipal décide de décaler cette délibération au prochain conseil.

5.2 fonctionnement des assemblées	2016-D-17	Composition de la commission d'appel d'offre
-----------------------------------	-----------	--

Conformément aux articles 22 et 23 du code des marchés publics, Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de constituer une commission d'appel d'offre. Il précise qu'outre le Maire, Président d'office, il convient de disposer de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Il demande qui est candidat.

Thierry Cleyet Marel, Benjamin Gastaldello, Didier Buisson, Frederic Barbier et Noël Perrin se portent candidats comme titulaires,

Michelle Feuillassier, Johann Godard, Hélène Pégoud, Véronique Dupré et Thierry Donnet sont candidats comme suppléants.

Après avoir procédé aux opérations de vote, à 54 voix sont élus à la commission d'appel d'offre :

**Titulaires**

Thierry Cleyet Marel,  
Benjamin Gastaldello,  
Didier Buisson,  
Frederic Barbier,  
Noël Perrin.

**Suppléants**

Michelle Feuillassier  
Johann Godard  
Hélène Pégoud  
Véronique Dupré  
Thierry Donnet

Et François Boucly, Maire est président de fait de la commission.



8.7 transports	2016-D-18	Validation de l'agenda programmé d'accessibilité de la commune déléguée des Abrets
----------------	-----------	--

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'obligation de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui oblige la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à mettre tous ses Etablissements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter de nouvelles mesures législatives s'est traduite par la parution de l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'ERP et/ ou IOP ont désormais la possibilité de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et ainsi poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, dans ce cadre, la commune a mis en place une politique de mise en accessibilité de son patrimoine en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 2 périodes de 3 ans soit 6 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

8.7 transports	2016-D-19	Validation du schéma d'accessibilité programmée des arrêts de bus du cg38
----------------	-----------	---

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'obligation du Conseil Départemental de l'Isère de mettre ses arrêts de bus en conformité pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il précise que le conseil départemental souhaite déposer un agenda programmé de mise en accessibilité et demande à la commune des Abrets de réaliser les aménagements nécessaires sur les années 2016 et 2017 avec une aide du CD38 de 50%

Monsieur le Maire propose de valider le principe de réalisation de ces travaux sur deux ans pour deux arrêts bus, avec une aide du CDE38 de 50%

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

VALIDE le principe de réaliser les travaux par la commune sur 2016 et 2017 avec l'aide du conseil départemental de l'Isère à 50%

8.7 transports	2016-D-20	Validation du schéma d'accessibilité programmée des arrêts de bus de la CAPV
----------------	-----------	--

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'obligation de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) de mettre ses arrêts de bus en conformité pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il précise que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais souhaite déposer un agenda programmé de mise en accessibilité. Ces travaux seront réalisés en totalité par le Pays Voironnais en 2018.

Monsieur le Maire propose de valider l'agenda programmé d'accessibilité du Pays Voironnais.

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

VALIDE l'agenda programmé d'accessibilité du Pays Voironnais.

		Questions diverses
--	--	--------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Benjamin Gastaldello qui fait un point sur la réforme intercommunale et notamment pour le choix de l'intercommunalité qui sera traitée en cdci le 21 mars prochain. En effet, après le vote de la commune des Abrets en Dauphiné qui a choisi à 50 voix sur 59 le rattachement à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Monsieur le Préfet a décidé de saisir la commission départementale de coopération intercommunale sur cette demande. Il considère que ce souhait de rattachement au Pays Voironnais est de nature à compromettre la pertinence du périmètre de projet de fusion des Vals du Dauphiné. La réunion prévue le 22 février dernier a été annulée faute de quorum. La prochaine cdci traitera donc le problème. Les Maires s'activent pour que le choix des Abrets en Dauphiné soient suivi.

Maryvonne Jullien souhaite connaître les délégations de chaque adjoint. Monsieur le Maire précise que chacun peut venir consulter ces arrêtés de délégations en Mairie.

Franck Lancia informe le conseil que 4 noms ont été proposés pour le prochain bulletin municipal : Info et regard neuf, la voix des trois, comme une nouvelle, et l'écho de la ville nouvelle.

La commission a retenu « Comme une nouvelle ». A l'unanimité, la proposition « comme une nouvelle » est validé.

Bernard Glantzlen demande quand l'opposition doit fournir son article. Il est demandé pour le 11 mars.

Bernard Glantzlen demande quelle est la raison de l'invasion de délégués syndicaux au sein de la Mairie.

François Boucly informe que la raison de la visite était d'échanger sur le mode de fonctionnement des mandats des délégués syndicaux au sein de la commune nouvelle. Il précise qu'un agent municipal faisait partie de la délégation et qu'il est prévu une nouvelle visite.

Plus aucune question n'étant formulée, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00 et souhaite une bonne soirée à l'assemblée.